



GEPL – CHALLENGES HAUTEUR 80 CM - 2021

Généralités

Les challenges ont pour objectif de récompenser les paires cavalier/monture qui s'y seront préinscrites (cf article 14.1.3 du règlement sportif GEPL) et qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans des épreuves 80cm organisées lors des concours C3 et/ou Régionaux repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

Participation : - Le cavalier peut participer avec plusieurs montures dans chaque épreuve, dans les limites réglementaires.

- La paire est exclue des challenges :

1. Si elle totalise un nombre de participations à des épreuves de la hauteur directement supérieure équivalent à celui requis pour être intégré au challenge de cette hauteur.
2. Si elle participe lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 90cm, ou intitulée « Scolaires » C2 et plus.

Epreuves : Chaque concours comprend deux épreuves comptant pour les challenges, sauf en cas d'épreuves fermées.

Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.

Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour les challenges ou non.

Répartition des points :

- Les points sont attribués aux paires cavalier/monture de la façon suivante : 1^{er} = 50, 2^{ème} = 48, 3^{ème} = 47, ... 49^{ème} et suivants = 1, Eliminés ou Abandons = 0.

- La paire ayant remporté le plus grand nombre de points remporte le challenge.

- Remarque : en cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, la paire ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans ces épreuves est classé avant les autres ex-aequo, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes,... places.

Prix : - En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, les dix premières paires classées des challenges recevront des lots distribués par les sponsors.

- Pour qu'un challenge existe, il faut qu'au minimum 3 participants s'y soient inscrits. Ces participants doivent avoir terminé (sans élimination) au moins 50% de leurs épreuves qualificatives.

Sélection : - La CTO privilégiera les classements des challenges comme base de toute sélection.